

PMR, AA, AP, étudiants stagiaires : comment s'inscrire à une activité ?

Vous souhaitez participer à une activité de Handi-Rando ? Sélectionnez ci-dessous la rubrique qui vous concerne.

Personne à mobilité réduite (PMR)

Veillez à vous inscrire **au moins un mois à l'avance**. Ce délai est indispensable afin de constituer les équipes d'accompagnateurs nécessaires et d'organiser la randonnée dans les meilleures conditions.

Accompagnateur actif (AA)

Les accompagnateurs actifs (AA) manipulent les joëlettes en assurant des relais au sein d'une équipe.

Veillez à vous inscrire **au plus tard dix jours avant la randonnée**.

Accompagnateur de proximité (AP)

Les accompagnateurs de proximité (AP) veillent au confort des PMR et les aident lors des arrêts, des repas et des collations.

Veillez également à vous inscrire **au plus tard dix jours avant la randonnée**.

Étudiant stagiaire

Veillez à vous inscrire **au plus tard dix jours avant la randonnée**.

Avant votre première randonnée, envoyez également votre **convention de stage**, mentionnant votre nom, votre matricule et votre année d'études, à notre secrétaire, Françoise Crowet (secretaire@handi-rando.com), qui vous la retournera signée.

Comment vous inscrire ?

Rendez-vous à la page **Programme** du site et cliquez sur l'activité de votre choix.

Complétez ensuite la fiche d'inscription. Dès son envoi, un accusé de réception est adressé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiquée.

Veillez à n'inscrire **qu'une seule personne par fiche**.

Confirmation de votre participation

Attention : les personnes à mobilité réduite (PMR) sont les seules à recevoir une confirmation de leur participation de la part du pilote. Celle-ci est envoyée dans la semaine précédant la randonnée, dès que les équipes d'accompagnateurs ont pu être constituées.

Les accompagnateurs actifs (AA), les accompagnateurs de proximité (AP) et les étudiants ne reçoivent pas de confirmation de participation. Dès qu'ils se sont inscrits, ils sont attendus à la randonnée.

Heure et lieu de rendez-vous

Quelques semaines avant chaque activité, une fiche d'activité est publiée en haut de la page d'accueil du site. Il suffit d'ouvrir la **fiche de l'activité choisie** pour connaître le lieu, l'heure de rendez-vous ainsi que toutes les informations pratiques.

Participation à un séjour

L'inscription s'effectue de la même manière que pour une randonnée.

Les inscriptions sont prises en compte selon le délai indiqué dans l'annonce du séjour. Le versement de l'acompte valide l'inscription.